



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Adoption du budget à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud sous le signe des compressions

Montmagny, le 27 août 2014 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a procédé hier à l'adoption d'un budget de 107 910 243 \$ pour l'année scolaire 2014-2015. Grâce à l'utilisation d'une partie des surplus pour pallier au déficit de 324 838 \$, la commission scolaire n'est pas dans l'obligation de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'adoption d'un budget déficitaire.

Atteindre l'équilibre budgétaire dans un contexte de compressions

Pour cette année seulement, le MELS impose une réduction de 1 456 205 \$ pour l'enveloppe de fonctionnement (gestion, activités éducatives, transport scolaire, etc.) et une compression de 1 851 302 \$ pour l'enveloppe des investissements (maintien des bâtiments, résorption du déficit). Le montant total de la compression pour l'année scolaire 14-15 est donc de 3 307 507 \$.

En raison des nombreuses compressions, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a dû appliquer l'ensemble des mesures prévues dans son Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ces mesures prennent en compte nos orientations stratégiques, tout en demandant un effort à l'ensemble des corps d'emploi de la commission scolaire. L'ensemble des mesures permettra de faire une économie de 1 926 374 \$.

Par ailleurs, la commission scolaire a l'autorisation d'utiliser seulement 466 232 \$ (23,9 %) de ses surplus pour boucler le budget. De ce montant, 324 838 \$ seront utilisés pour combler le déficit.

Répartition des dépenses

Chaque dépense de la commission scolaire se fait dans l'objectif de maintenir des services éducatifs de qualité pour l'ensemble de ses 8 000 élèves. Il est important de rappeler que plus de 70 % du budget est alloué à la rémunération des employés.

Pour un budget total de 107 910 243 \$, les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Activités d'enseignement et de formation (47 %)
- Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (22 %)
- Services d'appoint (Transport, Service de garde) (12 %)
- Activités administratives (5 %)
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles (Entretien, déneigement, Chauffage) (11 %)
- Activités connexes (3 %)

Taxe scolaire

La taxe scolaire représente 16 % des revenus de la commission scolaire. Pour cette année, aucune augmentation provenant de notre organisme ne sera appliquée. L'augmentation du compte de taxe scolaire pour certains contribuables est tributaire de l'augmentation du rôle d'évaluation de leur propriété.

Un défi de taille pour une équipe à la hauteur

Malgré le nouvel objectif de réduction, notre personnel travaille sans relâche afin d'offrir les meilleurs services aux élèves pour qu'ils aient toutes les chances de réussir. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a le souci d'assurer une saine gestion des fonds publics. Il est important de rappeler que nos frais administratifs sont d'environ 5 %, ce qui figure parmi les taux les plus bas des organismes publics et parapublics.

Tous celles et ceux qui souhaiteraient obtenir plus d'information sur la gestion des services éducatifs et administratifs peuvent consulter le site Internet au www.cscotesud.qc.ca ou communiquer au 418 248-1001. Nous vous transmettrons l'information dans le plus grand souci de transparence.

-30-

Source : Isabelle L'Arrivée-Lavoie, conseillère en communication
isabelle.lavoie@cscotesud.qc.ca • 418 248-1001 poste 8484

